



## travail sans diplome d'etat

Par **biou83**, le **09/03/2011** à **16:05**

Bonjour,

Je suis actuellement conducteur d'ambulance et mon employeur ne veut pas que je passe le Diplome d'Etat d'Ambulancier ( DEA) étant donné la somme de la formation à faire ( environ 5000 €)

J'aimerais savoir quels sont mes risques ainsi que ceux de mon employeur si problème lors d'une intervention

merci

Eric C.

Par **P.M.**, le **09/03/2011** à **19:44**

Bonjour,

En dehors des responsabilités civiles, il me semble que sont applicables l'[art. 433-17 du code pénal](#) et l'[art. 433-25](#)

Par **miyako**, le **10/03/2011** à **09:55**

Bonjour,

Le risque ,c'est 5 ans d'interdiction d'exercer et une forte amende .Mais attention ,vous aussi pouvez être inquiété ,il faut adresser une mise en demeure ferme .Renseignez vous auprès de votre syndicat professionnel,ils peuvent faire la mise en demeure ,ce qui aura plus de poids.

Amicalement vôtre

suji KENZO